

Compte-rendu de réunion

CR N° 2501

Du 03/02/2025

Objet : **Comité directeur**

Date : 18/01/2025 Heure début réunion : 9h45 Lieu : CREPS de Nantes Bâtiment sportif

Participants :

Nathalie BECU	✓	Muriel GAC	✓	Isabelle LACREUSE	abs	Hervé TEMPLERAUD	✓
Bernard BRANGIER	ex	Thierry GROSEIL	✓	Catherine MIGNE	✓	Cyril VANHAMME	✓
Laurent CARLIN	✓	Annie GUILLAUME	✓	Stéphane PONSODA	ex	Virginie VENTROUX	ex
Dominique COCHET	ex	Denis HALNA	✓	Dominique SALIOU	ex	Marina DUBORPER	✓
Nicolas DENIS	ex	Bernard HERCELIN	ex	Sandrine TEMPLERAUD	✓		

✓ : Présents

EX : Excusés

Abs: Absents non excusés

Feuille d'émargement, via tablette par Catherine, en annexe.

Vœux de la présidente :

Catherine Migné remercie vivement les membres présents et regrette que cette date soit positionnée sur des compétitions départementales et internationales, d'où l'absence de notre PCRA et des arbitres membres du CODIR.

Depuis la dernière réunion en visio, nous avons rencontré, ou devons rencontrer la semaine prochaine, l'école du CENS, le CREPS, Benoit Binon (directeur Technique National), Julien Mégret (Président de la FFTA) et l'AFDAS.

Il a fallu deux mois pour récupérer les comptes au Crédit Agricole : le personnel de l'agence n'est pas suffisant (deux seulement). Quand le comité sera à jour, la question sera d'éventuellement changer de banque.

Cette année sera marquée par un manque de subventions : au niveau du Conseil Régional mais aussi au niveau national (Un tiers du budget du sport est supprimé, ANS...).

Afin de créer une arborescence sur le site du comité, pour que les archers et les clubs puissent identifier les missions de chacun, chaque responsable de commission devra faire une fiche de poste pour les personnes de leur commission, Denis aidera sur cette tâche pour le prochain Codir.

L'AG Régionale 2025 sera en Loire Atlantique. Pour que les clubs connaissent le CREPS nous pourrions l'organiser avec des ateliers à thème.

Points financiers :

Annie a récupéré les comptes seulement lundi, elle a réglé une partie des factures pour 8315.08 euros. Il reste environ 21 000 euros à payer. Les frais vont être remboursés à partir de lundi ainsi que l'école du CENS.

Après les règlements de tout ce qui est en attente, il restera 79 980 euros sur le compte.

Au sujet de l'école du CENS et du CREPS, les paiements doivent transiter par le CR pour être reversés à l'école et au CREPS.

Une subvention ANS de 2020/21 est à rembourser par le CR, c'est en attente car Catherine et Marina vont essayer de voir ce que l'on peut faire.

Le Conseil Régional va arrêter les subventions pour le haut niveau (jeunes au CREPS) et le comité ne peut pas aider financièrement les familles.

Annie et Hervé vont suivre une formation du CROS pour savoir comment formuler des subventions et monter un dossier de demande.

Pour les élus qui souhaitent faire don de leurs kilomètres et/ou de leurs prestations au Comité :

Il faudra envoyer avant le 1^{er} mars un tableau avec les jours, kilomètres, prestations... à l'adresse du trésorier avec cette phrase : « Je soussigné(e) renonce expressément au remboursement des frais engagés ci-dessus et déclare les laisser en tant que don à l'association du Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc ».

Points RH

3 salariés au CR :

- Frédérique : 20 heures par semaine. Adhésion au service COSMOS pour relecture du contrat en cours,
- Anaëlle : 19 à 20 000 euros reversés au contrat en juin par l'AFDAS (rendez-vous mardi avec l'AFDAS à la Maison des Sports),
- Olivier : Sur la base de son contrat, Olivier cumule 34 jours supplémentaires actuellement. Son contrat est un contrat cadre au forfait sur 215 jours, signé en janvier 2024, sans informer le CODIR ni Marina. L'employeur doit normalement vérifier tous les mois ce nombre de jours, et faire récupérer les jours régulièrement. Pour ces 34 jours, un planning prévisionnel va être établi avec les jours de récupération, étalé jusqu'à fin juillet. Anaëlle remplacera Olivier. Olivier demande une augmentation, elle lui a été refusée au vu des finances du CR, ses compétences n'étant aucunement remises en cause.

Une personne (vice-présidente du club des Sables d'Olonne) se propose pour gérer les salaires et les jours de récupération pour un tarif quasiment identique (60 euros par mois pour les 3 salaires) à celui demandé par Profession sports. Thierry alerte sur la spécificité des associations sportives (convention collective particulière). Le CV et la lettre de motivation de cette personne ont été lus.

Profession sports a des droits et des devoirs, ils ne sont pas dans les normes, nous pouvons déjà leur demander de corriger leurs anomalies. Catherine va prendre rendez-vous avec le responsable de Profession sports pour une mise au point.

Nous décidons de garder cette personne en prestation de conseil afin qu'elle puisse mieux connaître notre convention, et dans l'avenir, éventuellement de travailler avec elle.

Si Profession sports ne peut pas donner suite à notre demande, nous changerons rapidement.

Catherine et Hervé feront un retour de leur réunion avec Professions sports.

Commission communication

Site internet :

- Beaucoup de retours montrent que les informations sont souvent introuvables.
- Pour les classements, Florian veut bien nous aider avec son logiciel, mais il nous faut les accès au site.
- Des questions surviennent : Le site appartient à qui ? L'hébergement n'appartiendrait pas au CR ? Où est le cahier des charges du site ? Muriel a interrogé Chantal au sujet du cahier des charges, sans succès.
- Hervé est en lien avec Antonin, prestataire, un point doit se faire dès que possible.
- Antonin a donné l'accès à Marina en maintenance ; Muriel, Sandrine et Isabelle vont recevoir leurs codes à la suite.
- Attention à prendre l'avis de la présidente pour certaines parutions (comme la carte de vœux qui a été mise sur le site sans qu'elle ne l'ait vue).
- Dominique Saliou devrait fournir les documents d'arbitrage à Frédérique pour une mise sur le site prochainement.

Une fiche de poste va être établie pour matérialiser qui fait quoi au sein de la commission communication.

Pour la partie Facebook, Laurent se propose.

La question de l'obligation de communiquer à la presse les différents championnats régionaux sera ajoutée au cahier des charges.

Il a été décidé de s'ouvrir à d'autres réseaux sociaux comme LinkedIn (pour les entreprises) et Instagram.

Une adresse mail communication existe pour le Comité Régional. Frédérique a fait un tableau recensant les adresses génériques et les adresses mails de transfert, elle va le communiquer aux élus, à chacun de compléter cette liste selon les besoins de sa commission.

Un groupe WhatsApp pour les élus va être créé. Il faudra juste faire attention à ne pas surcharger le dialogue avec des réponses de type « Bien reçu » ou « OK ».

Commission jeunes

Thierry a commencé à travailler sur le budget, mais il trouve son tableau trop précis, celui de Marina étant beaucoup plus simple à gérer.

Au sujet du Groupe performance Nord-Est, Thierry constate qu'il n'y a aucune inscription à ce jour : Frédérique envoie par mail l'information aux entraîneurs et aux clubs pour leur rappeler la possibilité d'inscription.

TRJ : Auparavant à 7 euros, il est décidé d'augmenter à 10 euros. Cette augmentation serait rétrocédée au club organisateur.

Anaëlle a proposé une mise en place de stages de préparation aux championnats de France jeunes et élite en salle (pour les jeunes et les adultes) : les stages seront mis en place dès la saison 2026 par l'ETR.

Pour le Groupe Elite, une participation de 50 € pour l'accompagnement au TNJ sera demandée par archer et par tournoi.

Annie va centraliser les tableaux budgétaires de chaque commission.

Commission Para

Une subvention de 1520 € a été accordée par la DRAJES pour un projet construit :

- ✓ 3 Stages para : 25/01 à La Ferté Bernard et au CREPS, 17/05 au CREPS, et 21 et 22/06 au CREPS.
- ✓ Une formation para (faite le week-end du 30/11)
- ✓ Accompagnement des clubs à l'accueil des archers en situation de handicap

Le club de Sillé souhaite un accès handicap pour la salle et le terrain extérieur : essayer de monter un dossier de subvention car la municipalité répond négativement aux demandes.

Marina a envoyé à Nathalie un lien pour une demande ANS.

Classification : Le CR pourrait mettre en place des réunions pour expliquer la démarche de classification pour les paras archers. Deux réunions sont proposées sur l'année, une en début de saison et une en début d'année civile, où les présidents de clubs seront invités. Ce sujet serait à intégrer aux actions de la prochaine AG Régionale.

Le championnat régional para n'existe pas actuellement, la Commission réfléchit au sujet, un Inter-régional est proposé par la Bretagne pour l'année prochaine.

Catherine a postulé à la commission Para de la FFTA, côté développement.

Projet d'envergure proposé par Marina : un tournoi indoor international, type Nîmes (car se positionner sur un tournoi international en extérieur est trop difficile). Peut-être au CREPS : privatisation avec les salles de badminton et de basket, pas de transport pour l'hébergement. A programmer pour dans 2 ans voir 3. (Attention max en 2027 pour éviter l'année des JO). Voté à l'unanimité. On part sur des demandes d'informations sur la faisabilité et pour les partenaires éventuels.

Commission sportive :

Au sujet de la DRE, les inscriptions sont closes, Dominique S. avertira les équipes retenues la semaine prochaine.

Au niveau des cahiers des charges :

- Cahier des charges cibles : le CODIR décide de le mettre sur le site immédiatement.

- Cahier des charges parcours : Sandrine l'envoie à Cyril et Muriel. Il faudra le mettre sur le site une fois finalisé.

Pour les mandats, Muriel va établir une trame en format Word (et en .odt car tout le monde ne possède pas Word). Le mandat Parcours est à envoyer à Cyril.

Les règlements équipes été et hiver sont à mettre sur le site : juste l'hiver pour l'instant car actuellement, pour la coupe d'été, il n'y a pas de club support et pas de date disponible, le CODIR décide de ne pas en faire cette année.

Le TAE est en attente des Sables d'Olonne pour validation de la municipalité.

Le dernier regroupement des jeunes a lieu les 6 et 7 juillet au lieu des 29 et 30 juin.

Pour la saison prochaine, les dates des championnats régionaux seront annoncées à l'avance pour que les clubs se positionnent : les appels à candidature s'effectueront sur le site internet, directement avec des critères à compléter.

Les clubs organisateurs des parcours sont à envoyer à Frédérique (voir calendrier FFTA).

Virginie a effectué un grand travail au niveau du calendrier, toutes les compétitions de la saison hiver (annulations et retards d'inscription) ont été traités très rapidement.

Pour la gestion des quotas, une sous-commission est créée (Catherine, Nathalie, Hervé, Muriel, Thierry). Il faut créer une règle pour le nombre d'archers sélectionnés.

Les médailles sont préparées par Frédérique en se fiant au nombre de catégories du quota (3 par catégorie).

Au 24 janvier, le double mixte sera annulé pour cette année si moins de 4 équipes par catégories. Catherine fera un message aux clubs si nécessaire.

Le Comité réfléchit à un nouveau format pour la saison prochaine. (Double mixte par tirage au sort par exemple).

Catherine a récupéré les médailles pour le championnat adultes des 8 et 9 février, elle récupèrera celles du Championnat jeunes du 2 février, et va commander les 3 trophées pour le 16 février (avant le 8 pour les transmettre à Nathalie qui les transmettra à Laurent).

Représentation du CR aux championnats régionaux :

- 02/02/25 - Championnat jeunes à Daumeray : Catherine, Denis, Nathalie, Muriel
- 08/02/25 – Championnat adultes à la Baule : Nathalie, Muriel, Catherine (ou le 9), Dominique C.
- 09/02/25 – Championnat adultes à la Baule : Cyril, Catherine (ou le 8).
- 16/02/25 – Championnat par équipe à Daumeray : Laurent

Le CR passe par une plateforme pour le paiement des championnats régionaux. Le remboursement des archers inscrit non qualifiés s'effectuera dans les 15 jours suivant l'évènement.

Il serait nécessaire de mettre en place un drive partagé contenant tous les pour partager les informations.

Le tournoi des sirènes :

- Comme l'année dernière, le club de la Baule s'occupe de la buvette et du terrain, le CR gère le reste, dont l'animation.
- Il a été décidé d'augmenter le tarif de l'inscription à 13 euros.
- Intersport n'augmente pas ses tarifs.
- Marina nous envoie la liste des besoins, mais nous pouvons déjà commander 63 t-shirts et des sacs (25 de chaque). Les gourdes et serviettes du CR des précédentes AG sont disponibles.

ETR

Point sur les formations :

- Module compound : 12 stagiaires
- Module parcours : en cours d'inscription
- Encadrant fédéral : 1^{er} et 2 mars à La Flèche
- Module Sport santé : à Laigné en Belin le 23 mars
- Formation CQP : Seulement 3 inscrits. Cela s'explique par le nombre croissant d'examens et de la durée (3 semaines au lieu de 2). Questionnement sur une nouvelle version TFP (diplôme d'état) à mettre en place pour éviter les problèmes actuels du CQP

Le CR est sollicité pour animer des ateliers ou évènements :

- Sollicitation d'une entreprise (animation Para) : Catherine va appeler la personne responsable de la demande afin de voir ce qu'ils veulent comme prestation,
- Pour un anniversaire d'une fillette de 4 ans : vu le coût que cela représenterait, la famille n'a pas donné suite,
- Ateliers de cohésion pour le Pôle espoirs (courses d'orientation, accrobranche...)
- Animations demandées par le CREPS : le CR n'ayant pas assez de matériel, une demande pour acheter du matériel doit être faite au CREPS.

Commission Arbitrage

Pas de représentant présent.

Points divers

Marina a offert 5 nuits au CREPS gagnées avec sa participation en tant qu'ambassadrice du CREPS. Elles seront déduites du prochain stage.

Règles des réunions en visio : il est demandé de voir le visage de la personne qui souhaite parler et de lever la main pour poser une question.

Suite à une demande de création d'un nouveau club, faut-il voter sa validation au Codir ou la décision peut être prise par le Président ? Voté à l'unanimité par les membres du CODIR présents : par le Président.

Il est demandé de compléter le planning prévisionnel. (Mettre dans le drive et compléter les personnes qui se positionnent sur les championnats régionaux avec une suppléance).

La pertinence de séparer les championnats régionaux TAEN et TAEI sur 2 week-ends sera abordée prochainement.

Un questionnaire à destination des archers (sous Google Form) va se concevoir : une visio avec Catherine, Thierry, Muriel, Sandrine, Nathalie, Dominique avant le 1^{er} avril est à programmer ; Tous les membres du CODIR notent leurs idées et les transmettent à Muriel avant le 15 mars. Ce questionnaire sera publié vers mai/juin.

Rapports d'activité :

- Catherine : 2 formations EF + 1 formation para, elle ne facture que la moitié des prestations.
- Denis : regroupement jeunes et formation encadrants dont la facturation est à la charge du club de La Ferté. Les frais des déplacements restent.

Sport universitaire : remonter les scores vers la FFTA ? Voir avec Franck Cadoret. Accord FSU/FFTA à voir. Arbitres fédéraux ?

La prochaine AG Régionale aura lieu le 15 ou 22 novembre 2025. Un devis sera demandé au CREPS.

Fin de réunion à 17h10.

Prochaine réunion en présentiel le 18 mai 2025.

La Présidente,
Catherine MIGNE

le Secrétaire Général,
Hervé TEMPLERAUD